Nations Unies E/AC.51/2010/L.4/Add.9

Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juin 2010
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination
Cinquantième session
7 juin-2 juillet 2010
Point 7 de l'ordre du jour
Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquantième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Felix Ayibanuah **Datuowei** (Nigéria)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013
[*Point 3 a)*]

Programme 4
Opérations de maintien de la paix

1. Lors de sa sixième réunion, le 9 juin 2010, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013 [A/65/6 (Prog. 4)].

2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions posées lors de son examen par le Comité.

Examen de la question

3. Les membres du Comité ont été généralement favorables au programme de travail du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Ils ont également été satisfaits de l'amélioration de la sécurité des personnels de maintien de la paix.

4. Des précisions ont été demandées concernant le rôle des institutions financières internationales dans les opérations de maintien de la paix, dont il est question au paragraphe 4.5 [A/65/6 (Prog. 4)].

5. Il a été demandé au Département des opérations de maintien de la paix de prévoir l'évolution des missions de maintien de la paix en ce qui concerne les changements à y apporter pour l'exécution de leur mandat.

10-43171 (F) 300610 300610

Merci de recycler

6. Certains membres ont manifesté leur préoccupation quant à l'incohérence du langage et la nécessité de l'harmoniser, dans la partie concernant l'objectif de l'Organisation, au niveau de l'ensemble des sous-programmes pour ce qui est des références à la fois aux mandats du Conseil de sécurité et ceux de l'Assemblée générale.

7. Il a été indiqué que certaines réalisations escomptées et certains indicateurs de succès devaient être mieux précisés et que les indicateurs de succès devraient essentiellement porter sur les activités du Secrétariat plutôt que sur les États Membres.

8. Concernant le sous-programme 1, un éclaircissement a été demandé à propos de la différence entre les pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police, et « les autres pays contributeurs ».

9. Concernant le sous-programme 3, certains membres ont regretté, en raison de la zone floue entre maintien de la paix et consolidation de la paix, que le Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité élabore des activités en faveur du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, ces deux domaines n'étant pas consécutifs. En outre, certains ont noté avec préoccupation que le Bureau est principalement chargé « des activités de renforcement de la sécurité et de consolidation de l'état de droit menées par les missions de maintien et de consolidation de la paix ». On a estimé que l'Assemblée générale avait déjà établi des critères bien définis en la matière.

10. Concernant le paragraphe 4.12 du sous-programme 3, une précision a été demandée concernant la phrase « aider à répondre aux besoins militaires régionaux dans le domaine du maintien de la paix en Afrique ».

11. Concernant le paragraphe 4.16 du sous-programme 4, une précision a été demandée sur la signification des termes « autres entités » : qui sont-elles et quel est leur rôle?

12. Une précision a été demandée pour savoir si une décision avait été prise, par l'Assemblée générale ou par le Conseil de sécurité, pour la mise en œuvre du programme « Horizons nouveaux ».

13. Les membres du Comité ont manifesté leur soutien aux efforts déployés par le Département en faveur de la formation du personnel dans le cadre de sa politique de tolérance zéro à l'égard des manquements.

Conclusions et recommandations

14. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 4 (Opérations de maintien de la paix) du cadre stratégique pour la période 2012-2013, sous réserve des modifications suivantes :**

Programme 4
Opérations de maintien de la paix

Section A
Opérations de maintien de la paix

Sous-programme 1
Opérations

Objectif de l'Organisation

Après le mot « planification », supprimer la virgule et ajouter le mot « et ». Supprimer les mots « et de gestion » après « mise en place » et ajouter les mots « ainsi que la mise en œuvre effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale » après le mot « opérations ».

Réalisations escomptées du Secrétariat

Remplacer la réalisation escomptée a) par « Fourniture en temps voulu de conseils et de recommandations de conseils et de recommandations avisés sur les questions relatives au maintien de la paix au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux, aux pays qui fournissent des contingents et aux autres pays qui fournissent des contributions ».

Stratégie

Au paragraphe 4.9, après « qui fournissent des effectifs militaires », supprimer les mots « et de police » par « qui fournissent des effectifs militaires ».

À la ligne 6 du paragraphe 4.10, supprimer les mots « activités de soutien de la paix » et les remplacer par « activités d'appui au maintien de la paix, au rétablissement de la paix et à la consolidation de la paix ».

Sous-programme 2
Questions militaires

Objectif de l'Organisation

Ajouter à la fin de la phrase « et appliquer effectivement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ».

Sous-programme 3
État de droit et institutions chargées de la sécurité

Objectif de l'Organisation

Après les mots « services viables », remplacer les mots « répondant aux normes acceptées sur le plan international » par « en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies ».

Sous-programme 4
Politiques, évaluation et formation

Stratégie

Au paragraphe 4.16, après les mots « d'autres entités », ajouter « conformément aux procédures établies ».

Sous-programme 5
Appui administratif aux missions

Objectif de l'Organisation

Remplacer les mots « aux missions de maintien de la paix et aux missions connexes » par « aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions hors Siège des Nations Unies ».

Section B
Missions de maintien de la paix

Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Indicateurs de succès

Remplacer l'indicateur de succès a) par le libellé suivant : « Communication au Siège de l'ONU, en temps utile, des rapports d'incidents ou de violations ».

Remplacer l'indicateur de succès b) ii) par le libellé suivant : « Nombre d'enquêtes ouvertes pour faire la lumière sur des plaintes ».